



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique familiale

Question écrite n° 92325

## Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les dysfonctionnements des services départementaux d'aide sociale à l'enfance. Le code social a été modifié par plusieurs lois (2002, 2005, 2007). Dans l'intérêt des enfants placés sous la responsabilité de l'aide sociale à l'enfance, ces lois sont censées mieux organiser les relations entre les assistants sociaux diplômés et les familles d'accueil qui elles-mêmes suivent un plan de formation validé par un diplôme pour être agréées. Or certains assistants sociaux refusent toujours de partager leurs anciennes prérogatives avec les familles d'accueil. Il lui demande donc ce qu'elle compte faire pour mettre fin à de tels dysfonctionnements.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Carayon](#)

**Circonscription :** Tarn (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92325

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 2010, page 11889

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)